Action collective Projet Mobilité

Mis à jour le 29 octobre 2026

Conditions d'entrée et prérequis

- L'action collective Projet Mobilité est ouverte à tout public adulte

Public visé

Agents publics et salariés en deuxième partie de carrière confrontés à des contraintes de santé, des risques d'usure professionnelle ou engagés dans un cadre de Période de Préparation au Reclassement (PPR).

Rythme

Temps partiel

Durée en centre

24 heures

Validation

- Une restitution est rédigée avec un plan d'action comportant une voie principale et des voies alternatives. Ce document est confidentiel et remis en main propre au bénéficiaire lors de la dernière séance.

Certification

Non

Modalités d'évaluation

- Plan d'action personnalisé : stratégie à court, moyen et long terme

Modalités de suivi

- En présentiel et/ou en visioconférence
- Maillage de tout le territoire Alsace à travers les CIO, antennes Greta et EPLE

Entrée-sortie permanente

Vous souhaitez prendre un nouvel essor professionnel ?

Objectifs professionnels

Accompagner chaque participant dans l'analyse de son parcours et la construction d'un projet professionnel réaliste, compatible avec ses aspirations et ses capacités préservées.

À l'issue du parcours, le bénéficiaire est capable de :

- Clarifier son rapport au travail, ses motivations profondes et ses critères prioritaires d'épanouissement.
- Identifier, traduire et valoriser son portefeuille de compétences techniques et transversales.
- Explorer les opportunités du marché de l'emploi et repérer les exigences des métiers cibles.
- Évaluer la faisabilité opérationnelle de son projet au regard de son environnement et des contraintes d'exercice.
- Établir une feuille de route détaillée incluant un projet prioritaire et des voies alternatives sécurisées.

Contenu

Le bilan s'appuie sur une dynamique collective de pairs favorisant le partage d'expériences, tout en garantissant un suivi individualisé.

L'ingénierie s'articule autour de **trois phases progressives** :

Phase 1 : Mobilisation, analyse du parcours et valorisation des acquis (1h en individuel + 7h en collectif)

ENTRETIEN INDIVIDUEL 1 (1h) : Diagnostic initial et cadrage des attentes

SEQUENCES COLLECTIVES (2 séances de 3,5 h) :

- Analyse du besoin et de la demande : Clarification des attentes, fixation du cadre d'alliance et élaboration participative de la charte de fonctionnement.
- Exploration des motivations : Analyse des facteurs de satisfaction professionnelle, hiérarchisation des valeurs au travail et identification des critères prioritaires.
- Cartographie des compétences : Décomposition analytique des réussites et activités passées selon la méthodologie STAR (Situation, Tâche, Action, Résultat).
- Transférabilité des compétences : Traduction des savoir-faire en compétences transversales au moyen du référentiel RECTEC.

Phase 2 : Exploration des environnements, ciblage et préparation au terrain (7h en collectif + 1h en individuel)

SEQUENCES COLLECTIVES (2 séances de 3,5 h) :

Action collective Projet Mobilité

Oui

Codes réglementaires

- Formacode : 44595 : Technique orientation professionnelle
- Code NSF : 315, 332
- Code ROME : K2112

- Ouverture des perspectives : Émergence d'idées de métiers, cartographie des passerelles professionnelles et analyse du bassin d'emploi.
- Analyse d'adéquation : Prise en compte progressive des critères de santé, des exigences de postes et du cadre statutaire à titre de filtre de validation.
- Méthodologie d'enquête : Conception de guides d'entretien et préparation aux démarches d'investigation sur le terrain.
- Expression et communication : Entraînement à la présentation synthétique de son parcours et de son projet d'exploration (Pitch).
- Intersession : Investigation terrain (1 à 3 semaines)
- Conduite d'enquêtes professionnelles auprès de praticiens en exercice.
- Réalisation éventuelle de périodes d'immersion professionnelle guidées

ENTRETIEN INDIVIDUEL 2 (1h) : Analyse intermédiaire des pistes et intégration de la santé

Phase 3 : Analyse des retours, arbitrage et formalisation du plan d'action (Jour 3 - 7h en collectif + 1h en individuel)

SEQUENCES COLLECTIVES (2 séances de 3,5 h) :

- Exploitation des investigations : Analyse des informations recueillies sur le terrain et étude des écarts.
- Arbitrage du projet : Confirmation du projet principal (Plan A) et validation du projet alternatif (Plan B).
- Planification opérationnelle : Élaboration de la feuille de route SMART (objectifs, étapes, moyens, besoins de formation).

ENTRETIEN INDIVIDUEL 3 (1h) : Restitution et finalisation de la synthèse

Modalités pédagogiques

Profil des intervenants

- Opérateurs de bilan formés à la psychologie du travail, à l'ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel), Psychologues de l'Éducation Nationale

Possibilité d'aménagement du parcours

Oui

Méthodes pédagogiques

Méthodologie d'accompagnement

L'accompagnement est fondé sur la pédagogie active et la démarche inductive, plaçant la personne comme actrice principale de sa projection :

- **Méthode ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel) :** Démarche autodescriptive accompagnée où le projet émerge de l'expérience vécue. Le bénéficiaire découvre, structure et décide, guidé par un intervenant qui facilite la clarification.
- **Inversion du point d'entrée pédagogique :** Priorité accordée à la cartographie des forces, des réussites et des capacités préservées (approche par les points d'appui). Les contraintes d'exercice et réglementaires sont intégrées en fin de processus pour ajuster la

Action collective Projet Mobilité

faisabilité.
- **Apport des méthodes actives et jeux-cadres** (Thiagi) **:** Utilisation d'ateliers collectifs, d'exercices en sous-groupes, d'études de cas et de mises en situation professionnelles simulées.
- **Appui sur les référentiels de compétences :** Utilisation des outils de cartographie des compétences transversales (RECTEC / Diagoriente).

Durée

24 heures (21h en collectif et 3h en individuel)

Délais et modalités d'accès

- Inscription selon le calendrier arrêté en concertation avec l'employeur, le prescripteur ou le bénéficiaire.
- Mise en place d'un accord de financement ou d'une convention tripartite.
- Délai d'accès : selon le statut, minimum 15 jours

Financements possibles

- Selon le statut (Plan de développement des compétences, financements institutionnels, ANFH, autofinancement).
- **3600 euros** pour un groupe de 8 personnes à titre indicatif.

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contact : missionhandicap@gip-fcip-alsace.fr

Réseau

- DABM Alsace
- 2 rue Adolphe Seyboth
  67000 Strasbourg
- dabm@gip-fcip-alsace.fr
- 07 61 01 37 92
- www.dabm-alsace.fr